

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23000612***

e,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 DEC. 2022DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0810 198 636**

Nom

(en entier) : **SDIL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Ernest Solvay 29, 1480 Tubize****Objet de l'acte : Mandat d'administrateur**

Extrait des résolutions écrites et unanimes des administrateurs du 18 novembre 2022

Le conseil d'administration prend note et accepte la démission de Monsieur Alastair Dick en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 15 novembre 2022.

Conformément à l'article 7:88 du Code des sociétés et associations, le conseil d'administration décide de nommer, avec effet au 16 novembre 2022, Monsieur Vincent Rouffart domicilié à B-1435 Mont-Saint-Guibert, Court de l'Eglantier 4.

Le mandat de Monsieur Vincent Rouffart en qualité d'administrateur est exercé à titre gratuit.

Le conseil d'administration inscrira la nomination définitive de Monsieur Vincent Rouffart à l'agenda de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration décide de donner mandat à Pierre-Axel Chabot, Catherine Matton, Pierre-Antoine Gernay, Lucie de Crane et à tout avocat du cabinet "CMS", chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour (i) la publication des décisions prises ci-dessus aux Annexes du Moniteur Belge et (ii) les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Catherine Matton
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).